

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 18 juillet 2016

État d'urgence : adaptation de la vigilance dans la zone de défense et de sécurité Sud et dans les Bouches-du-Rhône suite à l'attentat de Nice

Conformément aux instructions ministérielles, le niveau de vigilance des forces de sécurité intérieure et de l'armée est renforcé.

► Dans les Bouches-du-Rhône, le plan Vigipirate demeure au niveau de la vigilance renforcée.

Le plan Vigipirate est porté à son niveau maximum, l'alerte attentat, uniquement dans le département des Alpes-Maritimes.

Les mesures de protection ciblées déployées suite aux précédentes attaques terroristes sont maintenues et renforcées pour tenir compte de la forte fréquentation de certains lieux en cette période estivale.

Les lieux de grands rassemblements et de forte affluence (Festivals d'été, fêtes locales, centres commerciaux, sites touristiques, lieux de culte, gares, aéroports, transports collectifs, littoral...) font donc l'objet d'une vigilance particulière par les services de police et de gendarmerie et des militaires de l'opération Sentinelle dont le maintien a été acté par le Gouvernement et le nombre densifié. De même, des réservistes seront engagés sur ces missions et viendront donc également renforcer l'ensemble du dispositif.



► Pour autant, les manifestations revendicatives, sportives, culturelles ou festives et les grands rassemblements ne font l'objet d'aucune interdiction générale dans les Bouches-du-Rhône.

La sécurisation des manifestations et leur maintien est appréciée au cas par cas par le préfet de police.

Sous l'autorité du préfet de police, les services de police et de gendarmerie, qui sont déjà les interlocuteurs locaux des maires et des organisateurs, se rapprocheront de ces derniers pour étudier les dispositifs de sécurisation à mettre en œuvre compte tenu des caractéristiques propres

à chaque manifestation. Une attention toute particulière sera portée aux mesures de protection humaines et physiques prévues. Un guide concernant la sécurisation des manifestations culturelles sera bientôt diffusé à cette fin. Le cas échéant, le préfet de police appréciera l'opportunité dans le cadre des pouvoirs que lui confère les dispositions législatives et réglementaires sur l'état d'urgence, en lien avec les élus et/ou les organisateurs et propriétaires des sites concernés, de limiter ou réduire certaines de ces manifestations ou rassemblements, voire de les annuler lorsque les conditions de sécurité ne seront pas optimales.

En complément des dispositifs opérationnels, et pour tout événement générant un public nombreux, le préfet de police pourra également avoir recours à des mesures de police administrative (interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique, interdiction de détention ou de transport d'artifices ou d'armes par destination, interdiction de stationnement et de circulation...)

L'ensemble des lieux ouverts du public devront apposer un panneau rappelant la posture Vigipirate, y compris les plages.

Le préfet de police rappelle que dans le contexte de menace terroriste diffuse et protéiforme, l'ensemble des policiers et militaires de la gendarmerie nationale et du dispositif Sentinelle sont mobilisés pour assurer la sécurité et la protection des bucco-rhodaniens.

Les services de renseignement spécialisés sont totalement mobilisés.

Il n'en demeure pas moins qu'il est plus que jamais nécessaire de faire remonter tous les signalements d'individus susceptibles d'être radicalisés ou présentant un comportement inquiétant :

- **au numéro vert du ministère de l'Intérieur (0 800 00 56 96),**
- **mais également auprès des commissariats de police et des brigades de gendarmerie,**
- **ainsi qu'auprès de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône (ppol13-praf@interieur.gouv.fr) qui coordonne l'ensemble du dispositif.**

Outre la mobilisation renforcée des policiers, des gendarmes, des réservistes, et des militaires de Sentinelle, le préfet de police des Bouches-du-Rhône appellent au sens civique et à la vigilance de chacun.

L'ensemble de ces dispositifs ont été rappelés lors d'une réunion d'information aux maires que le préfet des Bouches-du-Rhône et le préfet de police ont présidée aujourd'hui.

A cette occasion, les préfets les ont assurés de leur soutien et de leur écoute. Le préfet de police leur a également confirmé l'appui et l'engagement des services de police et de gendarmerie et les a pleinement associés à ces dispositions dans le cadre de leurs pouvoirs de police mais aussi de leur responsabilité d'organisateur ou de propriétaire de sites dans certains cas.

La mobilisation de tous est indispensable.

► Au plan zonal : recensement des grands événements pour redéployer les moyens dans les départements

Dans la perspective de la mobilisation de la réserve opérationnelle et du redéploiement des militaires de la force Sentinelle (portés à 10 000 au plan national) annoncés par le ministre de l'Intérieur, le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, a demandé la réalisation d'un recensement des grands événements, pour la période estivale, prévus dans les départements de la zone défense et de sécurité Sud.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture des Bouches-du-Rhône –Bureau de la communication interministérielle:

04.84.35.40.00

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

Malika KERCHE – 06.22.633.655 – malika.kerche@interieur.gouv.fr